



ArMen Race 5 au 8 mai 2016

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées consultable à l'adresse suivante http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Prescriptions_GBR_2013-2016.pdf.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. Les RSO Catégorie 3 avec radeau.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- 3.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- Grands Multicoques (Ultime, Mod 70...) - Multi 50' - Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds jaugés Multi 2000
- IMOCA - Class'40 - Classe Mini 6.50
- Classes Monotype : Pogo 8.50 – First 31.7
- IRC 1, 2, 3, 4 en équipage (et d'une longueur minimum de 29 pieds)
- IRC 2, 3, 4 en double (et d'une longueur minimum de 29 pieds)
- OSIRIS Habitable* (Formule HN France) Classe D, E, F, G, R4 et R3 d'un groupe brut minimum de 21 du Osiris habitable 2016.
(Pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation du Comité de Course).

*** L'autorité organisatrice répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir du 4 mai.**

- 3.2** Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, (ou sur le site dédié à la course) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 30 avril 2016.
- 3.3** L'équipage est composé de 2 personnes minimum.
- 3.4** Pour une annulation d'inscription jusqu'au 30 avril, une somme de 50 € sera conservée par l'autorité organisatrice (frais de dossier). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'autorité organisatrice.
- 3.5** Une balise de positionnement pourra être imposée par l'autorité organisatrice moyennant une caution (dont le montant sera précisé dans les Instructions de Course).
- 3.6** L'autorité organisatrice pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.
 De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'autorité organisatrice.

4 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Attestation d'adhésion de classe 2016 pour tous monocoques (classe reconnue par la FFVoile et/ou l'ISAF).
- Certificat de jauge IRC ou OSIRIS Habitable 2016 ou Multi 2000 pour les Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2016 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription,
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- le fascicule de contrôle des radeaux de sauvetage pneumatique avec date de révision.
- l'attestation licence Station Radio.
- Feuille d'encodage de la Balise Sarsat.
- L'attestation sur l'honneur du matériel de sécurité.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5 DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

ArMen Race - 320 milles	Montant
Grand Multicoques (Ultime, Mod 70...) Multi 50', Imoca	610 €
IRC 1 – Class 40 – Multi > 30' – OH Classe F, G et R4	410 €
IRC 2	360 €
IRC 3 – IRC 4 – HN Classe D, E et R3 – First 31.7	300 €
Classe Mini – Pogo 8.50	230 €

Nuit de l'ArMen – 130 milles nouveauté 2015	Montant
Toutes classes	230 €

6 PROGRAMME

6.1. Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité :

- Mercredi 4 mai 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Jeudi 5 mai 2016 de 08h00 à 11h00

6.2. Jeudi 5 mai 2016 à 11h00 ; Briefing sécurité. La présence de chaque chef de bord ou de son représentant est obligatoire.

6.3. Départs :

- Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 5 mai 2016 à 14H00.
- Les départs se feront par classes (ou regroupement de classes) à proximité du chenal de La Trinité-sur-mer en Baie de Quiberon dans l'après-midi du jeudi 5 mai 2016.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

8 PARCOURS

Il s'agit d'un parcours Semi-hauturier (pouvant être différent selon les classes). Les différents parcours prévus dans les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org ou sur le site dédié à la manifestation à partir du 2 mai.

Nuit de l'ArMen

Un parcours aménagé pour un retour à la Trinité-sur-mer le lendemain du départ (une seule nuit en mer) est proposé : **La Nuit de l'ArMen**. Ce parcours permettra aux navigateurs de bénéficier de l'encadrement d'une course au large sur un format simple à appréhender.

9 SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

- un classement en temps réel par classe pour les Grand Multicoque, Multi 50', Imoca, Class'40, Classe Mini 6.50, Pogo 8.50 et First 31.7.
- un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, OSIRIS Habitable et Multi 2000 pour les Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds.
- un classement IRC en double
- un classement Overall en IRC
- un classement Nuit de l'ArMen

11 PLACE AU PORT

Emplacements à flot gratuits du 5 au 8 mai 2016 + 4 nuits au choix autour de cette période.
Renseignements : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr - ☎ **02 97 55 71 49**

12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14 PRIX

Ils seront communiqués dans les Instructions de Course.

15 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Société Nautique de la Trinité-sur-mer
Tél : +33 (0)2 97 55 73 48 Fax : +33 (0)2 97 55 85 78
flr@snt-voile.org www.snt-voile.org